



La prévention des troubles musculo-squelettiques

Objectifs des deux fiches actions :

- Bien se connaître entre préventeurs pour mieux se coordonner sur le champ de la prévention des TMS
- Promouvoir l'offre de service adaptée auprès des publics concernés
- Renforcer et encourager les politiques de prévention des TMS

Un bilan en quelques mots :

Bien se connaître entre préventeurs pour mieux se coordonner sur la prévention des TMS

Les préventeurs institutionnels ont souhaité recenser les différentes approches proposées et les ressources régionales disponibles afin d'apporter une réponse éclairée et coordonnée aux besoins des entreprises et des branches professionnelles de la région.

Pour ce faire, ils ont recensé pour chacune des étapes de la démarche de prévention leurs modalités d'intervention dans un tableur, allant de l'implication de la direction à l'évaluation de l'efficacité de l'action en passant par l'analyse de la situation de travail. Ce support a vocation à outiller les préventeurs pour leur permettre de se coordonner dans leurs approches proposées aux entreprises.



Promouvoir des démarches de prévention adaptées à des métiers et secteurs d'activité

Afin de mettre à profit le travail de coordination des acteurs présenté ci-contre, un groupe de travail partenarial a élaboré une démarche tournée vers les besoins spécifiques par les organisations professionnelles. L'approche s'est structurée autour d'un diagnostic partagé entre les partenaires visant à identifier les secteurs d'activité les plus sinistrés de la région. À partir des cibles identifiées, une évaluation du niveau de connaissance et une analyse des besoins ont été établis à l'aide d'un questionnaire. Au total, plus de 3 400 questionnaires ont été envoyés avec un taux de réponse de plus de 4 %. Ces réponses ont servi à la préparation des ateliers de co-construction des démarches de prévention. Au total, 5 secteurs ont été ciblés :

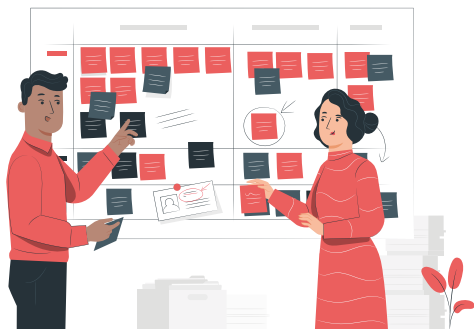
- **Restauration,**
- **Transport,**
- **Aide à domicile,**
- **Plasturgie,**
- **Métiers de la piqûre-couture.**

Parmi eux, le secteur de l'aide à domicile, du Transport et des métiers de la piqûre-couture ont souhaité bénéficier d'un travail de co-construction en atelier avec l'appui des organisations professionnelles.

Au final, seules les entreprises regroupant les métiers de la piqûre-couture et d'aide à domicile se sont engagées dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention coordonnée qui est en cours de déploiement en 2021.



La prévention des troubles musculo-squelettiques



En parallèle de cette démarche structurée, d'autres actions partenariales ont été initiées auprès du secteur de la viticulture (ARACT/MSA/Direccte), et [des métiers de peintre et plaquiste du second œuvre](#) (OPPBTP, CIHL/ CARSAT/ Professionnels).

L'action en faveur de la viticulture n'a pas pu aboutir faute d'entreprises volontaires.

Pour les entreprises du second œuvre, un support de sensibilisation accompagné de témoignages a pu être établi et présenté en réunion avec l'appui des organisations professionnelles début 2021. Il restera à évaluer l'impact de cette démarche de sensibilisation à l'aide d'un questionnaire qui sera envoyé aux entreprises participantes quelques mois après l'étape de sensibilisation.

ZOOM SUR UNE ACTION...

Laurence Judeaux, assistante administrative et commerciale de l'entreprise de peinture Judeaux, basée à Chaingy, dans le Loiret

« En matière de prévention, nous avons besoin d'être accompagnés »

Comment votre entreprise a-t-elle été sensibilisée au risque de troubles musculosquelettiques (TMS) ?

Nous avons été confrontés à ce problème avec l'un de nos deux salariés. Le lien a été établi entre ses douleurs aux coudes et son métier, qui implique de porter des pots de peinture très lourds, de répéter les mêmes gestes, d'avoir longtemps les bras en l'air... La maladie professionnelle a été reconnue en 2019. Après son opération, il a été déclaré apte à nouveau. Mais les douleurs sont revenues, ce qui l'a contraint à quitter l'entreprise fin 2020. En janvier suivant, j'ai été invitée par un mail de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) à participer

à un webinaire sur la prévention des TMS. Cela m'a tout de suite intéressée !

Qu'est-ce que cette réunion vous a apporté ?

Cette visioconférence était très interactive, avec notamment un quizz qui aidait à bien comprendre la problématique. Cependant la présentation, selon moi, n'allait pas assez loin dans les préconisations. On nous a montré des matériels intéressants, comme cette planche coulissante à installer dans le camion, mais sans nous indiquer de fournisseurs ! Or l'artisan n'a pas beaucoup de temps à consacrer à des recherches sur internet... D'autres équipements, en revanche, étaient peu adaptés aux contraintes de notre métier, qui mériteraient d'être mieux prises en compte.

Le problème est-il seulement matériel ?

Non, il est aussi financier. Les petites entreprises comme la nôtre n'ont pas beaucoup

de moyens à investir dans du matériel de protection. La réunion nous a rappelé qu'il existait des aides, mais sans nous apporter de visibilité sur les modalités ni les montants. Il me semble difficile de trouver le bon interlocuteur dans le bon organisme et compliqué de monter un dossier recevable, qui plus est sans savoir si notre demande d'aide va être acceptée ni à combien s'éleverait cette participation financière... Tout cela ne nous encourage pas à aller plus loin que ce que nous avons déjà fait dans le cadre du document unique pour améliorer les conditions de travail des salariés.

De quoi auriez-vous besoin ?

D'un accompagnement individuel par un spécialiste de la prévention des TMS : il nous aiderait à structurer notre réflexion, à identifier les problèmes, à trouver des solutions, à solliciter des aides, à programmer nos investissements...

La réunion régionale de sensibilisation des entreprises de peinture et de plâtrerie, organisée fin janvier 2021, a mis en évidence des besoins qui seront pris en compte par l'OPPBTP, pilote de cette action. Les branches professionnelles, notamment, pourraient être invitées à s'impliquer dans la prévention des TMS en proposant aux TPE-PME du Centre-Val de Loire un accompagnement de proximité.

Des perspectives :

- Poursuivre le travail engagé auprès des entreprises volontaires (piqûre-couture, aide à domicile).
- Poursuivre la démarche employée par le groupe de travail en visant d'autres métiers/branches professionnelles.
- Poursuivre le développement d'un partenariat coordonné.